



donation de valeur différente

Par **19lauras25**, le **25/05/2020** à **08:57**

Bonjour,
J'ai 2 logements et 2 enfants
Puis je faire une donation de valeur différentes aux 2 enfants
Par ex l'un des logements vaut 120 000 et l'autre 150 000
Es ce que la différence de valeur va justifier d'un héritage différent à mon décès ?
Merci de votre réponse

Par **youris**, le **25/05/2020** à **12:27**

bonjour,

vous pouvez faire des donations de valeurs différentes, ces donations étant en principe rapportables à la succession du donateur, elles seront évaluées à la date de son décès (partage), dans leurs états à la date des donations.

personne ne sait quelles seront les valeurs de ces donations à votre décès.

c'est le notaire qui fera le calcul et qui déterminera si un de vos enfants devra verser une soulte à l'autre.

comme ces donations nécessitent un acte notarié, vous pourrez poser la question à votre notaire.

salutations

Par **19lauras25**, le **25/05/2020** à **12:57**

Un grand merci pour cet éclairage
Belle journée